

Question 1-3 (English to Follow)

Question 1

1. Il est précisé dans la DP (page 25) que les rapports provisoires et le rapport définitif seront rédigés en anglais, mais que l'entrepreneur doit être capable de communiquer oralement et par écrit en anglais et en français.
- Quelle est la raison d'être des compétences linguistiques en français si les rapports provisoire et définitif doivent être présentés en anglais?
 - Y a-t-il des personnes-ressources qui parlent uniquement français ou des documents sources unilingues français?
 - Combien de personnes-ressources unilingues francophones, ou qui ne parlent pas anglais, devons-nous contacter?
 - Quel niveau de compétence est exigé en français?
 - Le chargé de projet pourrait-il envisager de laisser tomber l'exigence linguistique obligatoire (O2) prévue dans la DP?

Réponse 1

- Le gouvernement du Canada exige que le public puisse communiquer avec les établissements fédéraux en anglais ou en français et qu'ils puissent recevoir des services bilingues. Étant donné que le contrat prévoit des contacts avec le public, nous devons nous assurer que les services peuvent être offerts dans les deux langues. RNCan se chargera de faire traduire le rapport définitif en français.
- Plusieurs personnes-ressources pourraient préférer répondre aux questions en français. De nombreux documents contiennent un résumé en anglais même si le texte complet est seulement en français.
- Nous nous attendons à ce que vous contactiez trois (3) personnes qui préfèrent parler ou commenter en français.
- Il est nécessaire de connaître suffisamment le français pour être en mesure de tenir une conversation non technique et d'examiner des documents adéquatement.
- Non. Toutefois, il n'est pas nécessaire que la ressource qui satisfait à cette exigence linguistique obligatoire (O2) soit la même que celle qui répond à l'exigence précédente (O1).

Question 2

2. Selon le point EDT 4.3 « Méthode et source d'acceptation », les produits livrables font l'objet d'une inspection. Combien de temps faudra-t-il au chargé de projet pour examiner et accepter les **produits livrables finaux** avant que le paiement ne soit autorisé? Si des modifications doivent être apportées, combien de temps aura le chargé de projet pour formuler des commentaires?

Réponse 2

2. Conformément au point EDT 5.2, RNCan formulera des commentaires sur les rapports provisoires dans les douze (12) jours ouvrables suivant leur présentation. Nous nous attendons à ce que les commentaires et la remise de produits livrables finaux acceptables n'excèdent pas quinze (15) jours ouvrables.

Question 3

3. Les modalités de paiement sont indiquées à l'annexe B (page 26). RNCan envisagerait-il de modifier le calendrier de paiement pour y inscrire : pour le produit livrable 2 « de 25% à 50 % », et pour le produit livrable 3 « de 50 % à 25 % ».

Réponse 3

3. Oui, il serait envisageable de le faire.

Question 1

1. Page 25 of the RFP states, "While the language of the draft and final report will be English, the Contractor must be able to communicate orally and in writing in both English and French."
 - a. What is the reason for the French language requirement if the draft and final report will be in English?
 - b. Are you aware of specific contacts who only speak French or document sources that are only in French?
 - c. How many contacts do you expect us to contact who only speak French or would not be willing or able to speak English?
 - d. What level of French proficiency is required?
 - e. Could the Project Authority consider dropping this requirement "M2 Language Requirement" from the RFP?

Answer 1

- a. It is the policy of the government of Canada that the public can communicate with, and receive services from, federal institutions in English or French. Since this contract involves contact with the public we need to ensure services are available in both languages. NRCan will be responsible for translating the final report in to French.
- b. There are several contacts who may prefer to speak in French when interviewed. Several documents have English summaries but the full text is only available in French.
- c. You should count on a 3 contacts who may prefer to speak or comment in French.
- d. The proficiency in French would need to be sufficient to hold a non-technical conversation and review documents accurately.
- e. No. However, the resource that meets the M2 language requirement does not have to be the same as either resource identified in M1.

Question 2

4. SW.4.3 Method and Source of Acceptance" explains that deliverables are subject to inspection. How long will it take the Project Authority to review and accept the **final deliverables** for approval of payment? If revisions are required, how much time does the Project Authority have to provide comments.

Answer 2

2. Per SW 5.2, NRCAN will provide comments on drafts within 12 working days. We expect that comments and acceptance of the final deliverables will take no more than 15 working days.

Questions 3

5. Annex B (page 26) describes the Basis of Payment. Would NRCAN consider changing the schedule of payment for Deliverable 2 to from 25% to 50%, and for Deliverable 3 from 50% to 25%.

Answer 3

3. Yes, we would consider changing the schedule of payment as described in the question.